



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 302-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1474

Déposée le : 24.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Contrat de formation signé avec le Bildungszentrum Pflege ou avec un établissement médical : quelles répercussions constate-t-on ?

Dans la filière Soins infirmiers du Bildungszentrum Pflege (BZP), les formes d'engagement ont beaucoup changé ces derniers temps. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui suivent leur formation en étant employés dans un établissement médical est en hausse. Cette forme d'engagement est plus attrayante, car l'indemnité de formation qui leur est versée est plus élevée, autrement dit elles et ils perçoivent un salaire plus élevé pendant leur formation. Il en résulte des conditions inégales au sein du monde étudiantin. Aussi n'est-il pas rare de trouver dans certaines classes des personnes qui s'efforcent de joindre les deux bouts avec un revenu situé entre 800 et 1200 francs par mois, tandis que d'autres sont dans une situation plus confortable étant donné que la somme mensuelle à leur disposition est beaucoup plus élevée (elle atteint, paraît-il, 3000 francs).

En principe, les indemnités de formation dans les filières de soins ES sont basses et n'ont, semble-t-il, fait l'objet d'aucune revalorisation depuis des années. Le problème pour le canton de Berne a plusieurs facettes. L'une est de voir les étudiantes et étudiants jeter leur dévolu sur des écoles ES dans d'autres cantons qui offrent des indemnités de formation plus élevées. L'autre risque est qu'elles ou ils attendent de décrocher un contrat en entreprise ou encore qu'elles ou ils se résolvent à abandonner leurs études. Les répercussions en termes de recrutement du futur personnel soignant risquent d'être de taille, et c'est un temps précieux qui risque fort d'être perdu en termes d'objectif de formation.

En outre, la question se pose de savoir si la formation peut être considérée comme étant équivalente sur le plan professionnel dès lors que les étudiantes et étudiants embauchés effectuent la quasi-totalité de leur formation pratique au même endroit et donc bien souvent dans le même domaine, alors que celles et ceux qui ont un contrat de formation signé avec le BZP passent par deux ou trois entreprises différentes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le nombre d'étudiantes et étudiants suivant la filière Soins infirmiers du BZP qui ont un contrat de formation signé avec le BZP et quel est celui des étudiantes et étudiants qui sont employés par un établissement médical (en précisant les semestres et les domaines d'études) ?
2. Quelle a été l'évolution du nombre d'étudiantes et étudiants dans les deux types d'engagement au cours des cinq dernières années ?
3. Les deux formes d'engagement se distinguent par le montant des indemnités : quel est le montant des indemnités de formation dans les deux formes d'engagement (veuillez indiquer la fourchette des montants), hors allocations de nuit et de week-end ?
4. Quels sont les domaines de soins dans lesquels les engagements par des établissements médicaux sont majoritaires ?
5. Quelle a été l'évolution globale du nombre d'étudiantes et d'étudiants à suivre les filières de soins infirmiers dans le canton de Berne au cours des cinq dernières années (en faisant la distinction entre le nombre d'inscriptions au BZP et à la BFH) ?
6. Le nombre d'étudiantes ou d'étudiants correspond-il au potentiel de formation sur lequel on table pour assurer les futurs besoins en personnel dans le domaine des soins ?
7. Quel est l'écart par rapport aux besoins réels de formation dans le canton de Berne ?
8. Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il de cette évolution ?
9. Quelle est l'analyse que fait le Conseil-exécutif de la qualité et du professionnalisme des deux formes d'engagement ?
10. Quelle est la position du Conseil-exécutif concernant les contrats de formation signés avec le BZP et ceux signés avec un établissement médical ? Quel modèle faudrait-il, à son avis, encourager ?
11. Quel est le montant des indemnités de formation versées aux personnes qui suivent une filière de soins infirmiers en ES, en comparaison cantonale ?

Motivation de l'urgence : il est nécessaire de clarifier rapidement ces différentes situations de départ pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers, car elles ont des retentissements négatifs sur le recrutement et la couverture des futurs besoins en personnel.

Destinataire
– Grand Conseil